

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 38 PONT DU CHÂTEAU- ARTIÈRE SUD- VENTE PARCELLE YK36 VILLE DE CLERMONT-FERRAND À CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la guestion n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 38

PONT DU CHÂTEAU- ARTIÈRE SUD- VENTE PARCELLE YK36 VILLE DE CLERMONT-FERRAND À CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Dans le cadre du projet de Ceinture Verte, la métropole doit mettre à disposition de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dénommée « CEINTURE VERTE CLERMONT AUVERGNE », au titre d'un bail emphytéotique, un ensemble de terrains agricoles, situés sur la commune de Pont du Château, d'une superficie totale d'un peu plus de 7 ha, référencés dans le tableau-ci dessous.

Situation	Désignation	Superficie	Superficie nécessaire au projet		
Artière Sud	YK 35	84a 30ca			
Artière Sud	YK 36	YK 36 22a 40ca			
Artière Sud	YK 37	YK 37 85a 00ca			
Artière Sud	YK 38	85a 40ca	85a 40ca		
Artière Sud	YK 39	YK 39 1ha12a 90ca			
Artière Sud	YK 40	10a 90ca	10a 90ca		
Artière Sud	YK 41	06a 90ca	06a 90ca		
Artière Sud	YK 42	44a70ca	44a70ca		
Artière Sud	YK43	79a 40ca	79a 40ca		
Artière Sud	YK 44	13a 90ca	13a 90ca		
Artière Sud	YK 45	07a 50ca	07a 50ca		
Artière Sud	YK 46	56a 90ca	56a 90ca		
Artière Sud	YK 47	1ha 14a 90ca	1ha 14a 90ca		
	TOTAL	7ha 25a 10ca	7ha 13a 20ca environ		

Ce projet à fort enjeu, a pour ambition d'accroître le développement d'une agriculture maraîchère biologique en périphérie urbaine grâce à un fonctionnement sous forme de coopération.

La métropole détient la plupart des terrains susmentionnés, hormis les parcelles YK 40 – YK 41 et YK 36.

Si les terrains YK 40 et YK 41 sont en cours de rétrocession par la commune de Pont du Château qui a approuvé la cession à titre gratuit par délibération du 4 juillet courant dans le cadre de ce projet, le terrain cadastré YK 36 appartient actuellement à la commune de Clermont-Ferrand.

En conséquence et afin de permettre la signature du bail emphytéotique au profit de la SCIC CEINTURE VERTE, la métropole soit impérativement s'assurer de la maîtrise foncière de la totalité de cette parcelle.

Cette aliénation aura lieu à titre gratuit, comme il est d'usage entre collectivités. Étant précisé que le Pôle d'Évaluation Domaniale a rendu son rapport le 23 juin 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la cession à titre gratuit par la Commune de Clermont- Ferrand de la parcelle YK 36 dans sa totalité au profit de la métropole.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout représentant, à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- De confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou toute autre personne à signer le dit acte et tous les documents correspondant.

TOTAL VOTANTS:	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre: 0		
Abstention:	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance, Wendy LAFAYE Le Maire, Olivier BIANCHI



